

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE

74 boulevard Henri Villat
83500 LA SEYNE SUR MER

PC 8 3 1 2 6 1 8 0 0 0 8 M 2

13 JAN. 2022

Mairie de la Seyne-sur-Mer

le 13 JAN. 2022

PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C 0008

DOSSIER N° 17/03

DATE 01/2021

MODIFICATION

INDICE 02

CARTOUCHE	CARTOUCHE
PLAN DE SITUATION	PCMI 1
PLAN DE MASSE	PCMI 2
PLAN DE MASSE PAYSAGER	PCMI 2
COUPE AA'	PCMI 3
COUPE BB'	PCMI 3
NOTICE ARCHITECTE	PCMI 4
TOITURES	PCMI 5
FACADES	PCMI 5
INSERTION GRAPHIQUE / PHOTOS	PCMI 6
FORMULAIRE	13411*07



VU pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.

La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

Jean Pierre COSCOLLA
Architecte D.P.L.G. - Urbaniste DIAR
Ordre Architectes PACA : 3580
489, Avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
74, Bld Henri Villat
83500 LA SEYNE SUR MER
Siret 071 806 442 00043

MAITRISE D'OUVRAGE	SARL LE CARREFOUR - Thierry BAUMONT 74 Bd Henri Villat - 83500 LA SEYNE SUR MER	
MAITRISE D'OEUVRE	Jean Pierre COSCOLLA - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste D.I.A.R. 489, Av. de Rome - ZE Les Playes - 83500 LA SEYNE SUR MER	J.P. C. T. 04.94.22.90.45 agence.coscolla@gmail.com
GEOMETRE	CABINET Thierry SCHNEIDER 1569 Avenue de la Mer - 83140 SIX FOURS LES PLAGES	Thierry SCHNEIDER T. 04.94.34.81.82 GOMETRE EXPERT FONCIER F. 04.94.07.64.14
GEOLOGUE	Christian BERCOVICI 71 Av. Barthélémy Dagnan - 83190 OLLIOULES	CE GE T. 04 94 63 03 29 geologie.bercovici@gmail.com
THERMICIEN	2-CT - Anto KRTIC 640, avenue du Lycée de La Coudoulière - 83140 SIX FOURS LES PLAGES	2-CT T. 06.99.19.76.53 bureau2ct@gmail.com
INGENIEUR BETON	Léonard ARSALAN 23 Rue Fabre - 83140 SIX FOURS LES PLAGES	ARSALAN / BUREAU D'ETUDES // BETON ARME T. 06.25.24.11.58 contact@leonardarsalan.com
BUREAU DE CONTROLE		



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

PC 8 3 1 2 6 1 8 0 0 0 8 M 2

13 JAN. 2022

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 074 806 442 00043

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

[Handwritten signature]

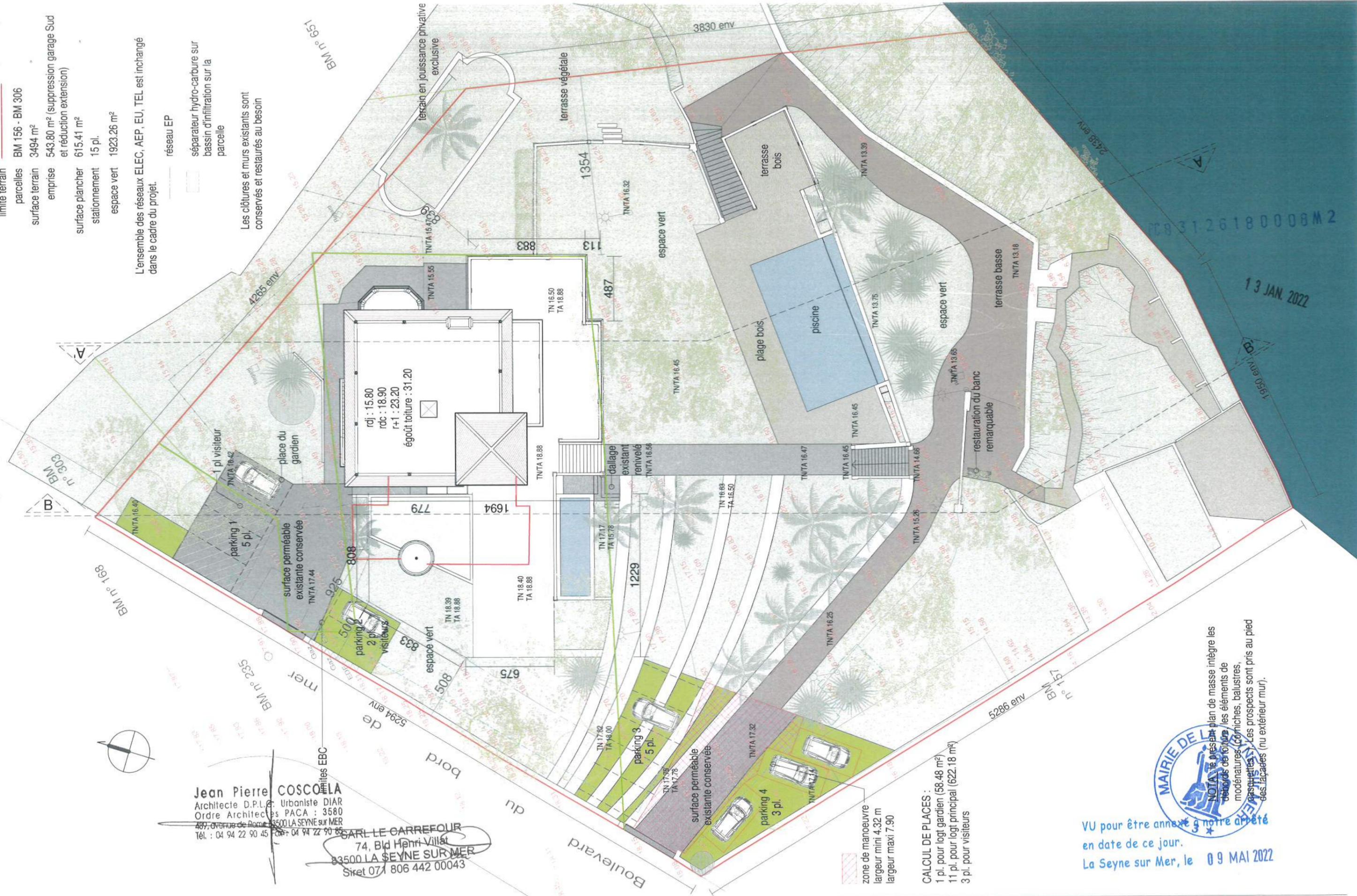


limite terrain
 parcelles
 surface terrain
 emprise
 surface plancher
 stationnement
 espace vert

BM 156 - BM 306
 3494 m²
 543.80 m² (suppression garage Sud et réduction extension)
 615.41 m²
 15 pl.
 1923.26 m²

L'ensemble des réseaux ELEC, AEP, EU, TEL est inchangé dans le cadre du projet.
 réseau EP
 séparateur hydro-carbure sur bassin d'infiltration sur la parcelle

Les clôtures et murs existants sont conservés et restaurés au besoin



Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043

CALCUL DE PLACES :
 1 pl. pour logt gardien (58.48 m²)
 11 pl. pour logt principal (622.18 m²)
 3 pl. pour visiteurs



VU pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE LA SEYNE SUR MER SARL LE CARREFOUR	PLAN DE MASSE PCMI 2	DATE 01/2022	ECHELLE 1 : 250	REF 17/03	MODIFICATIONS PC INITIAL - PC 083 126 18 C008	PHASE PC MODIF	INDICE 2	JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE 489, av de Rome - ZE Les Playes 83500 LA SEYNE SUR MER 04.94.22.90.45 www.architectecoscolla.com agence.coscolla@gmail.com
---	--------------------------------	-----------------	--------------------	--------------	--	----------------------	-------------	--

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).



pins existants conservés

cyprés supprimés - qté : 9

laurier supprimé - qté : 1



chamaerops existants conservés



washingtonia existants conservés



yuccas existants conservés



syagrus plantés - x 4
conteneur 20 l hauteur 200/250



excelsa plantés - x 4



haie de rhus viminialis



olivier existant déplacé



jacarandas- x 7



eucalyptus existants conservés



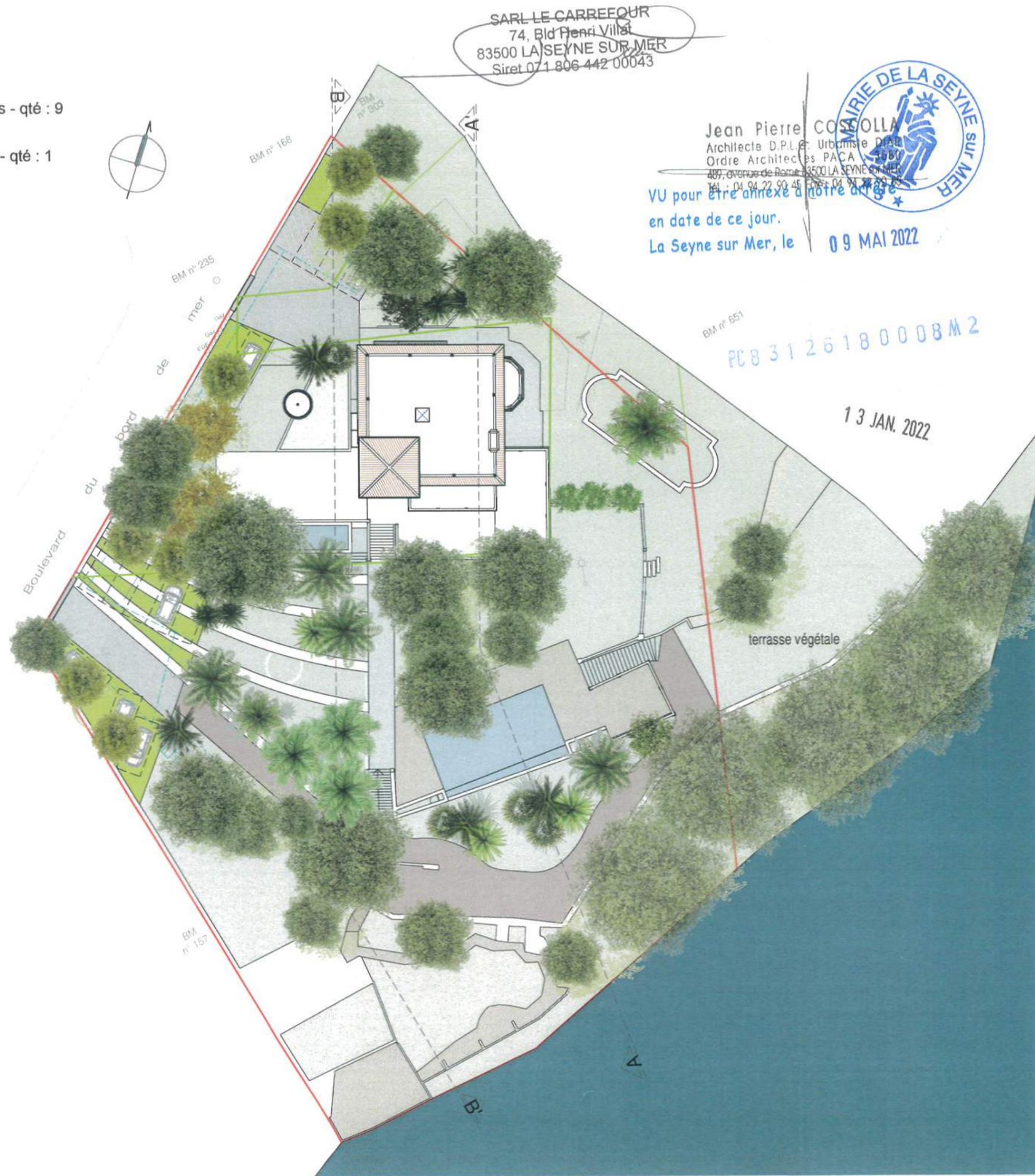
cycas plantés - x3



bambous existants conservés



yuccas plantés - x4



SARL LE CARREFOUR
74, Bld Henri Villat
83500 LA SEYNE SUR MER
Siret 071 806 442 00043



Jean Pierre COSCOLLA
Architecte D.P.L.G. Urbaniste D.P.A.
Ordre Architectes PACA 4680
489, avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
Tél : 04.94.22.90.45 Fax : 04.94.22.90.45
e-mail : agence.coscolla@gmail.com

VU pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour.
La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

PC 83126180008M2

13 JAN. 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
LA SEYNE SUR MER
SARL LE CARREFOUR

PLAN DE
MASSE
VEGETALISE
PCMI 2

DATE 01/2022
ECHELLE 1 : 400
REF 17/03

MODIFICATIONS
PC INITIAL - PC 083 126 18 C008

PHASE PC
INDICE MODIF 2

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
489, av de Rome - ZE Les Playes
83500 LA SEYNE SUR MER
04.94.22.90.45
www.architectecoscolla.com
agence.coscolla@gmail.com

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).

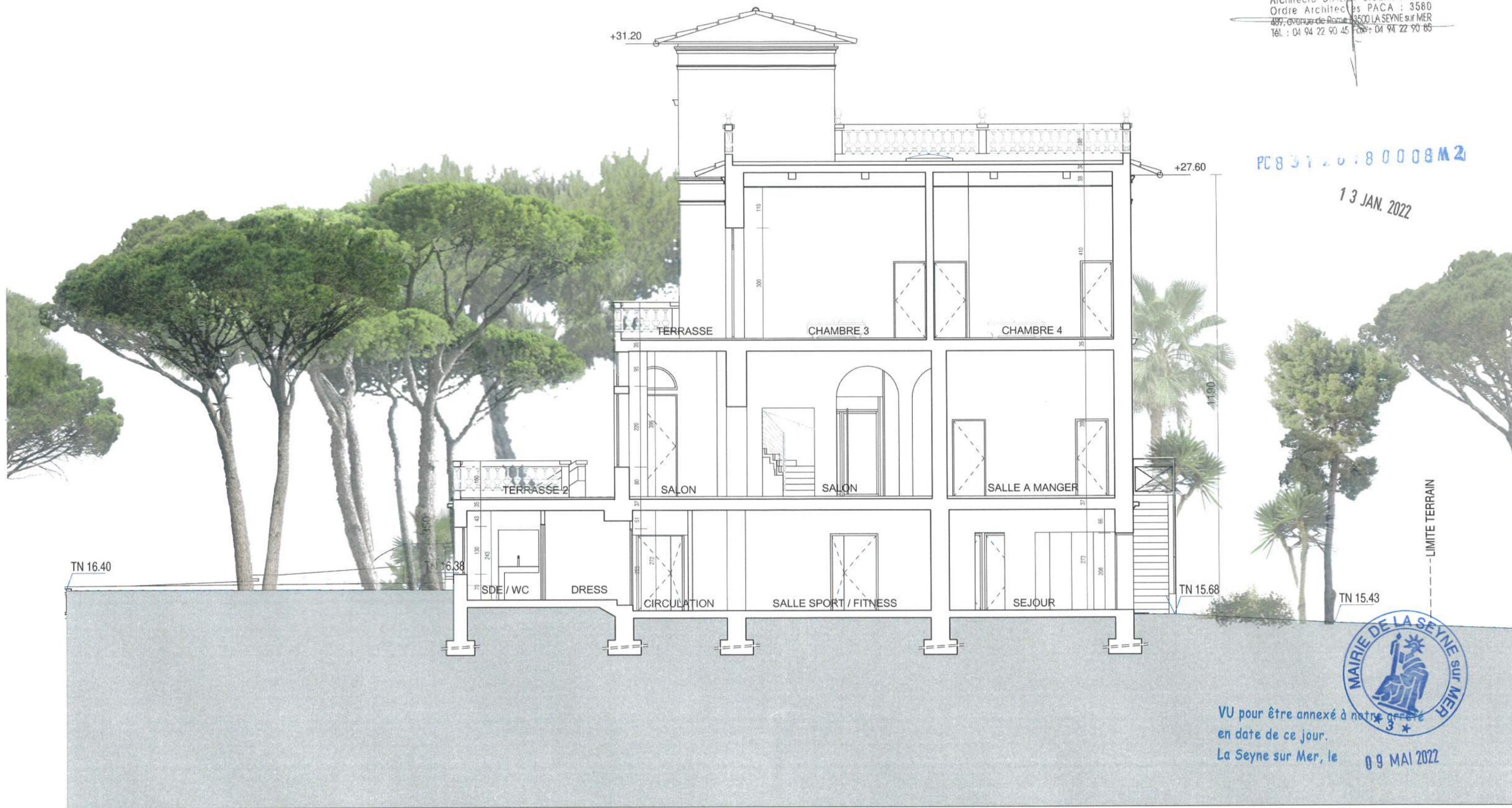
14/10/2020 14:45:25

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, Avenue de Rome 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 65

PC 83126180008M2

13 JAN. 2022



VU pour être annexé à notre procès-verbal
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

COUPE AA'
 PCMI 3
 DATE 01/2022
 ECHELLE 1 : 100
 REF 17/03

MODIFICATIONS
 PC INITIAL - PC 083 126 18 C008

PHASE PC
 INDICE MODIF 2

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).

14/10/2020 14:45:25

SARL LE CARREFOUR
 74, Bd Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L. et Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, avenue de Rome, 83500 LA SEYNE sur MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

PC 8 3 1 2 6 1 8 0 0 0 8 M 2

13 JAN. 2022



AIRE DE MANOEUVRE

ESPACE VERT

EXTENSION ENTERRÉE

AMENAGEMENT PAYSAGER



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le
 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

COUPE BB'
 PCMI 3

DATE 01/2022
 ECHELLE 1 : 100
 REF 17/03

MODIFICATIONS
 PC INITIAL - PC 083 126 18 C008

PHASE PC
 INDICE 2
 MODIF

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative. ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).

14/10/2020 14:45:26

REAMENAGEMENT / EXTENSION du CHATEAU DE MAR VIVO

Boulevard du Bord de Mer . 83 500 LA SEYNE SUR MER

NOTICE DESCRIPTIVE ARCHITECTE

1. EXISTANT, CONTEXTE

Le terrain et la maison objet du présent projet de réaménagement se trouvent dans le quartier de Mar Vivo, en bordure de mer et accessible par le boulevard du Bord de Mer.

La maison, en position dominante sur son terrain restant, est connue sous le nom de "Château de Mar Vivo" ; c'est une construction fin 19ème, avec des décors de façades et des débords de couverture d'inspiration orientaliste, ses caractéristiques comme sa position lui valant un repérage dans l'AVAP de la commune de LA SEYNE SUR MER.

La construction d'origine souffre d'un manque d'entretien, d'adjonction sommaires (véranda couverte en voûte plastique, volets roulants à coffres apparents,) et d'une extension récente côté Ouest (fin 20ème) mal raccordée et sans lien avec la maison originelle ..

Cette extension crénelée intègre une petite tourelle qui doit être conservée dans le projet proposé.

La maison elle-même est sur 3 niveaux répartis comme suit :

- . un rez de jardin en partie enterré et divisé en logements indépendants,
- . un niveau principal prolongé par la terrasse sud et sa véranda voûtée,
- . un étage, plus réduit, également prolongé de terrasses ou balcon au dessus du niveau principal

et une tour d'angle qui intègre l'escalier, domine le tout en permettant d'accéder à la toiture terrasse.

Les façades Sud et Est, les plus visibles depuis la mer, ont une volumétrie et un décor plus riches que les façades Nord et Ouest, largement plus basiques dans leur traitement.

Le terrain est relativement plat côté sud jusqu'à la piscine existante, avec en dessous de celle-ci une large plate forme bétonnée servant de parking et au delà, un terrain abrupt planté de pins, descendant jusqu'à la mer 15 m plus bas ...

Le jardin est marqué par quelques hauts pins devant la maison, sur le terrain en contrebas sur la mer, et au nord du Château ; quelques palmiers, des eucalyptus ou cyprès complètent la végétation principale.

Hormis quelques balustres marquant des différences de niveaux, et le banc type "Rocailleux" à restaurer, le jardin et la piscine n'ont pas de particularité remarquable, les décors (fontaines, sculptures, bordures) étant récentes et de facture industrielle sans qualité.

Le terrain est clos par un haut mur côté bd avec 2 accès indépendants, et un portillon piétons, l'ensemble étant conservé.

Les réseaux et raccordements sont existants et non modifiés par le projet.

2. PROGRAMME, PROJET

PROGRAMME :

Le projet consiste en un réaménagement global de la maison, avec une extension en lieu et place de l'extension Ouest actuelle, et permettant de retrouver : une salle de sport et des annexes, une salle de réception en prolongement des séjour/salon actuels (qui restent limités au regard de la surface globale, et avec la suppression prévue de la large véranda sud ...).

2 chambre à minima doivent compléter les 3 chambres d'origine de l'étage qui sont grandes mais peu modifiables.

A l'occasion de ce programme, l'existant doit être repris pour retrouver une cohérence architecturale, Les aménagements extérieurs et la piscine sont à revoir de concert avec les constructions envisagées.

PROJET :

La demande initiale correspondait à une extension sur 3 niveaux (sous-sol, Rdj, Etage) en prolongement naturel des niveaux actuels et avec des destinations similaires (annexes, lieux de vie, pièces de nuit ..)

La présence, la conservation et la mise en valeur de la tourelle, demandée par l'ABF dans les réunions préliminaires, à vite rendu cette répartition initiale caduque Le plus gros du programme devant de fait être reportée au niveau le plus bas, enterré ou semi enterré.

a. Implantation, volumétrie

A partir de cette base et en tenant compte des zones constructible (hors prospect et EBC), les chambres ont été reportées à l'Est formant une extension de terrasse au niveau jour.

Pièces de réception, détente et annexes sont conservées à l'Ouest mais quasiment enterrées, réduisant l'extension en réelle élévation à un petit volume intégrant la tourelle et servant simplement de hall d'entrée avec ses annexes nécessaires (sanitaire, vestiaire ..).

Bien que cette conformation réduise les vues mer depuis les extensions, elle permet de redonner un équilibre à l'ensemble en créant un soubassement général, un socle, qui valorise le volume principal du château épuré de ses rajouts divers.

b. Façades

EXISTANT :

Les enduits de facade sont repris et unifiés avec un badigeon de teinte mastic pour l'existant et l'extension (les recherches de documents ou sondages n'ont pas permis de retrouver une teinte autre que le blanc actuel ..).

Plusieurs ouvertures sur l'existant sont modifiées pour retrouver des typologies de percements originelles (fenêtres plus réduites et verticales), les menuiseries (bois ou métal suivant localisation) seront laquées blanc mat, les volets roulant à coffres apparents sont supprimés, et les châssis uniformisés par des volets de bois peints en partie persiennés (teinte gris/vert).

La véranda côté Mer est bien sûr supprimée dans le cadre du projet.

EXTENSION :

L'extension côté Est, très réduite (occupée par 2 chambres) est prévue comme un complément de la terrasse et donc traitée à l'identique de cette-ci (bastrustres, enduits et finitions, châssis acier laqués mat pleins cintres ...).

L'extension Ouest est au contraire séparée de la maison et opte pour un traitement épuré d'aspect contemporain, avec des châssis très fins, posés en large retrait des maçonneries.

L'ensemble est presque totalement enterré, la partie restant visible à niveau du RDC étant un volume réduit et réglé sur la tourelle conservée, et mise en valeur.

PCB 1 - 080008M2

13 JAN. 2022



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

c. Traitement architectonique

Les bandeaux et décors de céramique seront nettoyés, les débords de toit, les médaillons et décors d'angles sont restaurés.

Les balustres sont également réparés et remplacés quand nécessaire.

Les surfaces, les traitements, les textures et teintes de façades ("mastic"), de menuiseries (blanc mat) restent les mêmes pour les parties restaurées et les constructions créées.

Au droit de la partie extension formant l'entrée, un rappel du motif de frise repérable sur tout le Château est réinterprété sur une céramique sérigraphiée autour de la tourelle restaurée.

d. Traitement des espaces libres, espaces verts

Tous les arbres existants ont été relevés (grands pins devant la maison, au Nord et en bord de mer, palmiers, eucalyptus ... Ils sont pris en compte et conservés dans les implantations et aménagements extérieurs liés au Projet (construction en "Creux" côté Sud-Ouest pour conserver le pin d'Alep existant ...).

Débarassé des rajouts et scories diverses, le jardin met en valeur les grands arbres existants. Le jardin Sud est structuré par des bandes de pierre qui intègrent un éclairage en creux.

Les aires de stationnement et manoeuvre de véhicules sont réduites, et cantonnées aux zones d'accès ; une bonne partie des parkings réaménagés est également traitée en Evergreen, et visualisée comme un prolongement de l'espace vert général.

Par ailleurs, la zone de parking bétonnée sur la large plate forme face à la mer, entre piscine et rochers, est supprimée. Une partie du dallage est démolie pour retrouver un espace vert planté et prolongé de terrasses et cheminements piéton.

La piscine est simplifiée et sa surface réduite, avec revêtement intérieur traité en gris sombre, et plage reprise en plate-lage bois perméable.

La toiture végétalisée autour de la tourelle sera plantée d'herbacées (arrosage intégré), une bonne partie du sous-sol est végétalisée et engazonnée.

e. Réseaux

Toutes les alimentations et évacuations (eau, élec, téléphone, assainissement,) sont existants et ne sont pas modifiées par le présent projet.

Jean Pierre COSCOLLA
Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
Ordre Architectes PACA : 3580
489, avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
TÉL : 04 94 22 90 45 FAX : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
74, Bd Henri Villat
83500 LA SEYNE SUR MER
Siret 071 806 442 00043

083 26180008M2

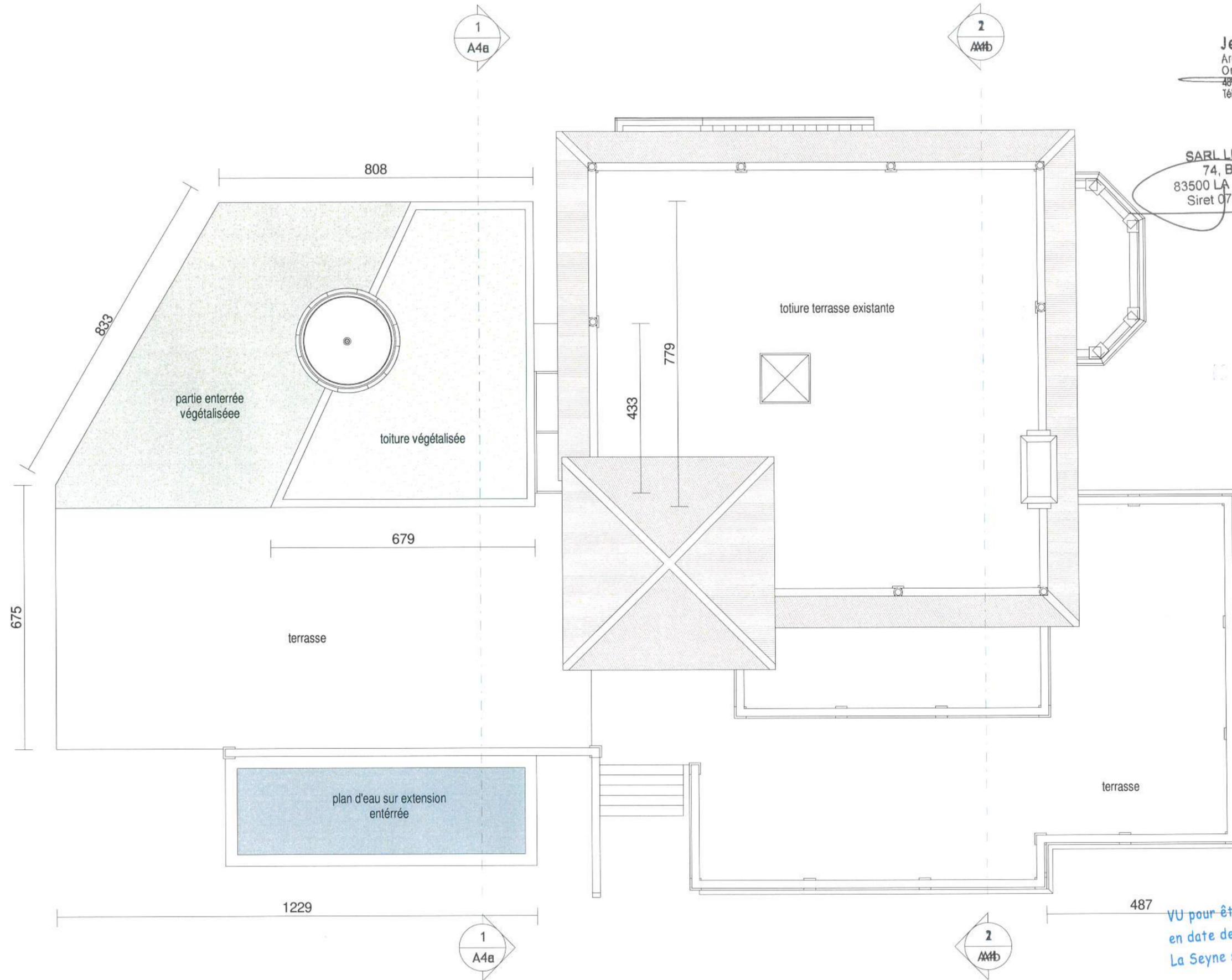
13 JAN. 2022



VU pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour.
La Seyne sur Mer, le 09 mai 2022

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
 74, Bd Henri Vitol
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 09043



083 126 18 00 08 M 2

13 JAN. 2022



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

TOITURES
 PCMI 5

DATE 01/2022
 ECHELLE 1 : 100
 REF 17/03

MODIFICATIONS
 PC INITIAL - PC 083 126 18 C008

PHASE PC
 MODIF 2

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com



Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, av de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 000431
 3 JAN. 2022

PC 8 31 26 18 00 08 M 2



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE LA SEYNE SUR MER SARL LE CARREFOUR	FACADE NORD PCMI 5	DATE	ECHELLE	REF	MODIFICATIONS PC INITIAL - PC 083 126 18 C008	PHASE	INDICE	JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE 489, av de Rome - ZE Les Playes 83500 LA SEYNE SUR MER 04.94.22.90.45 www.architectecoscolla.com agence.coscolla@gmail.com
		01/2022	1 : 100	17/03		PC MODIF	2	

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative. ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).



Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, Avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE LA SEYNE SUR MER SARL LE CARREFOUR	FACADE SUD PCMI 5	DATE	ECHELLE	REF	MODIFICATIONS	PHASE	INDICE	JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE 489, av de Rome - ZE Les Playes 83500 LA SEYNE SUR MER 04.94.22.90.45 www.architectecoscolla.com agence.coscolla@gmail.com
		01/2022	1 : 100	17/03	PC INITIAL - PC 083 126 18 C008	PC MODIF	2	

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative. ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3560
 489, avenue de Rome 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 65

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043

08 31 26 18 00 08 M 2

13 JAN. 2022



/U pour être annexé à nos arrêtés
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

FACADE OUEST PCMI 5
 DATE 01/2022
 ECHELLE 1 : 100
 REF 17/03

MODIFICATIONS
 PC INITIAL - PC 083 126 18 C008

PHASE PC MODIF
 INDICE 2

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative. ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

FACADE EST PCMI 5
 DATE 01/2022
 ECHELLE 1 : 100
 REF 17/03

MODIFICATIONS
 PC INITIAL - PC 083 126 18 C008

PHASE PC MODIF
 INDICE 2

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com

limite terrain ———— BM 156 - BM 306
 parcelles ————
 surface terrain 3494 m²
 emprise 543,80 m² (suppression garage Sud et réduction extension)
 surface plancher 615,41 m²
 stationnement 15 pl.
 espace vert 1822,60 m²

L'ensemble des réseaux ELEC., AEP, EU, TEL est inchangé dans le cadre du projet.

———— réseau EP
 ———— bassin d'infiltration sur la parcelle

Les clôtures et murs existants sont conservés et restaurés au besoin



Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.E. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, Avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 65

SARL LE CARREFOUR
 74, Bd Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043

13 JAN. 2021



VU pour être annexé à votre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

- espace vert (perméable)
- béton désactivé (impermeable)
- gravillons roulés sur structure alvéolaire (perméable)
- platelage bois (perméable)
- dallage (impermeable)
- sable (perméable)

NOTA : le présent plan de masse intègre les débords de toiture, les éléments de modénatures (corniches, balustrades, casquettes...). Les prospects sont pris au pied des façades (nu extérieur mur).

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

PLAN DE MASSE
 PCMI 2

DATE 01/2022
 ECHELLE 1 : 250
 REF 17/03

MODIFICATIONS
 PERMIS MODIFICATIF 2 - PC 083 126 18 C0008

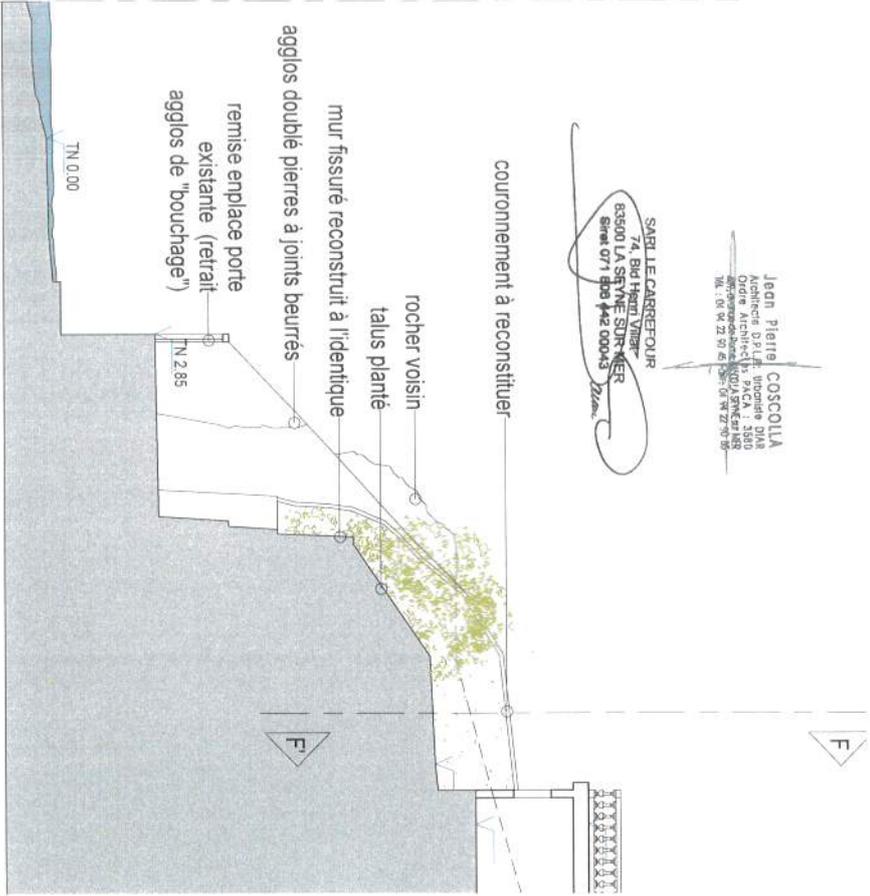
PHASE PC MODIF
 INDICE 2

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com

04/01/2022 17:10:23

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.E. Titulaire D.N.A.
 Ordre Architectes P.A.C.A. : 33850
 489 av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél : 04 94 22 90 45
 M. : 04 94 22 90 46

SARL LE CARREFOUR
 74, Bd Henri Vimer
 83500 LA SEYNE SUR MER
 siret 071 904 442 00043

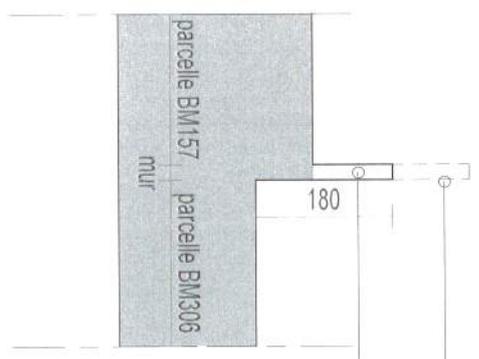


TRACÉ COUPE FF'

Ech : 1 : 200

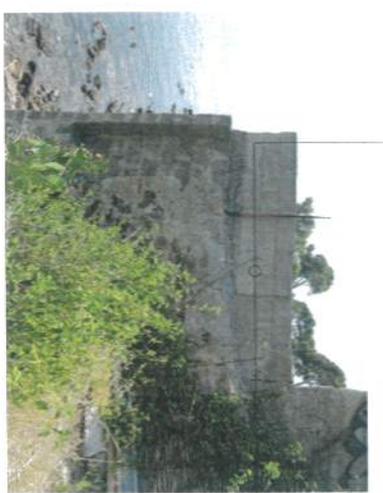
COUPE FF'

Ech : 1 : 100



PC 8 3 1 2 6 1 8 0 0 0 8 M 2
 13 JAN. 2022

MUR EXISTANT SUPPRIMÉ



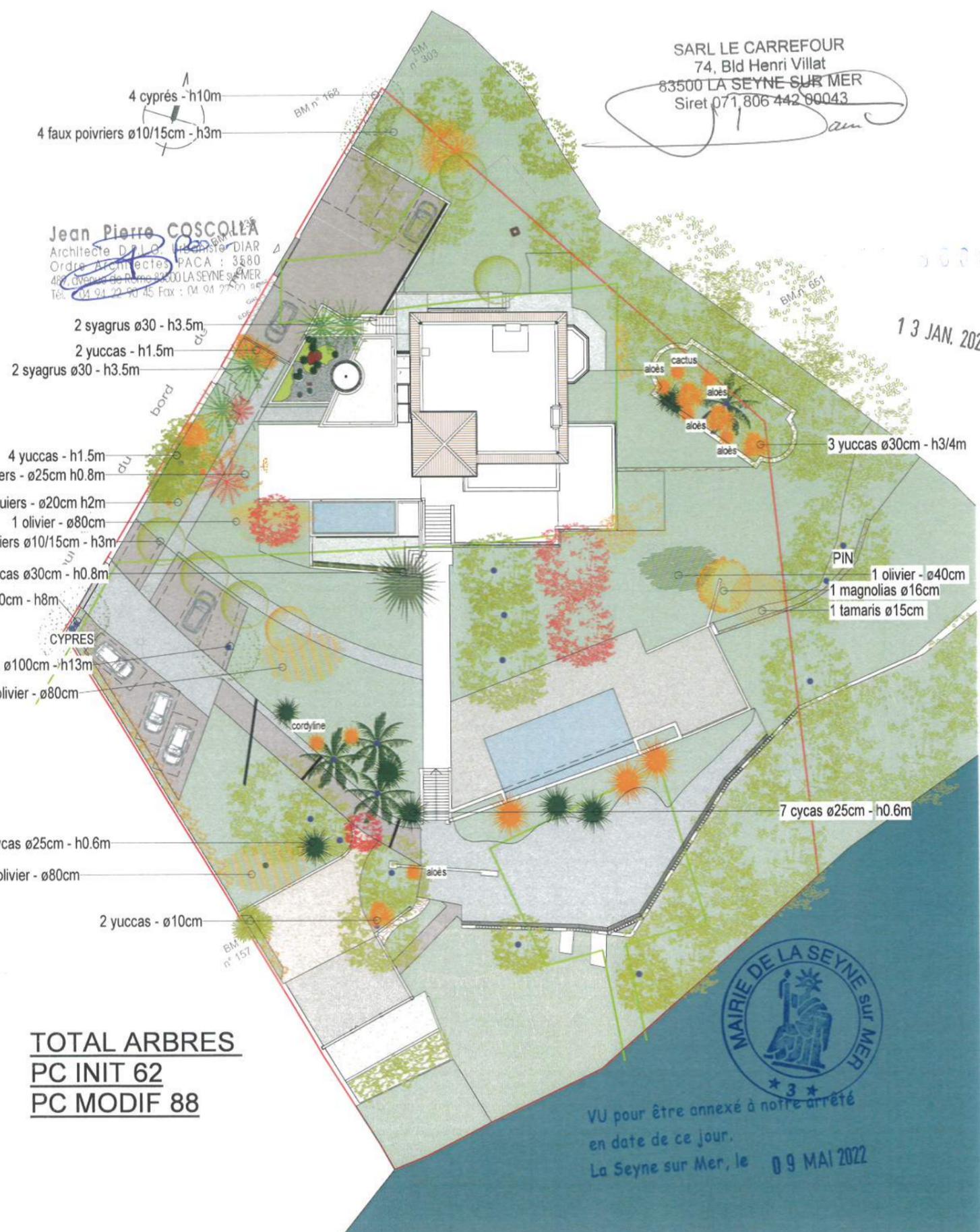
PROFIL MUR EXISTANT SUPPRIMÉ
 MUR EXISTANT CONSERVÉ
 H = 1.80M

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE LA SEYNE SUR MER SARL LE CARREFOUR	COUPE FF' / ELEVATION MUR CLOTURE PCM 3 / 5	DATE 01/2022	ECHELLE Comme indiqué	REF 17/03	MODIFICATIONS PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008	PHASE PC MODIF	INDICE 2
--	---	-----------------	--------------------------	--------------	---	----------------------	-------------

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489 - av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com

Ces documents architecturaux ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation.

	PINS EXISTANTS CONSERVÉS qté 21		PINS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 4		PINS PLANTÉS / REPLACÉS : 0	PC INIT 25 PC MODIF 21
	WASHINGTONIAS EXISTANTS CONSERVÉS qté 3		WASHINGTONIAS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 0		WASHINGTONIAS PLANTÉS : 0	PC INIT 3 PC MODIF 3
	FAUX POIVRIERS EXISTANTS CONSERVÉS qté 7 (remplacement Jacarandas)		FAUX POIVRIERS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 0		FAUX POIVRIERS PLANTÉS / REPLACÉS +1	PC INIT 7 PC MODIF 8
	CYPRES EXISTANTS CONSERVÉS qté 6		CYPRES EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 0		CYPRES PLANTÉS : 0	PC INIT 6 PC MODIF 6
	YUCCAS EXISTANTS CONSERVÉS qté 4		YUCCAS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 0		YUCCAS PLANTÉS / REPLACÉS +7	PC INIT 4 PC MODIF 11
	SYAGRUS EXISTANTS CONSERVÉS qté 4		SYAGRUS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 0		SYAGRUS PLANTÉS / REPLACÉS : 0	PC INIT 4 PC MODIF 4
	EUCALYPTUS EXISTANTS CONSERVÉS qté 0		EUCALYPTUS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 2		EUCALYPTUS PLANTÉS / REPLACÉS : 0	PC INIT 24 PC MODIF 0
	GRENADIERS EXISTANTS CONSERVÉS qté 0		GRENADIERS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 0		GRENADIERS PLANTÉS / REPLACÉS +2	PC INIT 0 PC MODIF 2
	FIGUIERS EXISTANTS CONSERVÉS qté 0		FIGUIERS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 0		FIGUIERS PLANTÉS +2	PC INIT 0 PC MODIF 2
	OLMIERS EXISTANTS CONSERVÉS qté 1		OLMIERS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 0		OLMIERS PLANTÉS / REPLACÉS +3	PC INIT 1 PC MODIF 4
	HAIES EXISTANTES CONSERVÉES qté 1		HAIES EXISTANTES SUPPRIMÉES qté 1		HAIES PLANTÉES / REPLACÉES + 4	PC INIT 1 PC MODIF 4
	PALMIERS DIVERS EXISTANTS CONSERVÉS qté 9		PALMIERS DIVERS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 0		PALMIERS DIVERS PLANTÉS / REPLACÉS + 11	PC INIT 9 PC MODIF 20
	BOUGAINVILLIERS EXISTANTS CONSERVÉS qté 0		BOUGAINVILLIERS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 0		BOUGAINVILLIERS PLANTÉS / REPLACÉS + 1	PC INIT 0 PC MODIF 1
	TAMARIS EXISTANTS CONSERVÉS qté 0		TAMARIS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 0		TAMARIS PLANTÉS / REPLACÉS + 1	PC INIT 0 PC MODIF 1
	MAGNOLIAS EXISTANTS CONSERVÉS qté 0		MAGNOLIAS EXISTANTS SUPPRIMÉS qté 0		MAGNOLIAS PLANTÉS / REPLACÉS + 1	PC INIT 0 PC MODIF 1



TOTAL ARBRES
PC INIT 62
PC MODIF 88

SARL LE CARREFOUR
74, Bld Henri Villat
83500 LA SEYNE SUR MER
Siret 071 806 442 80043



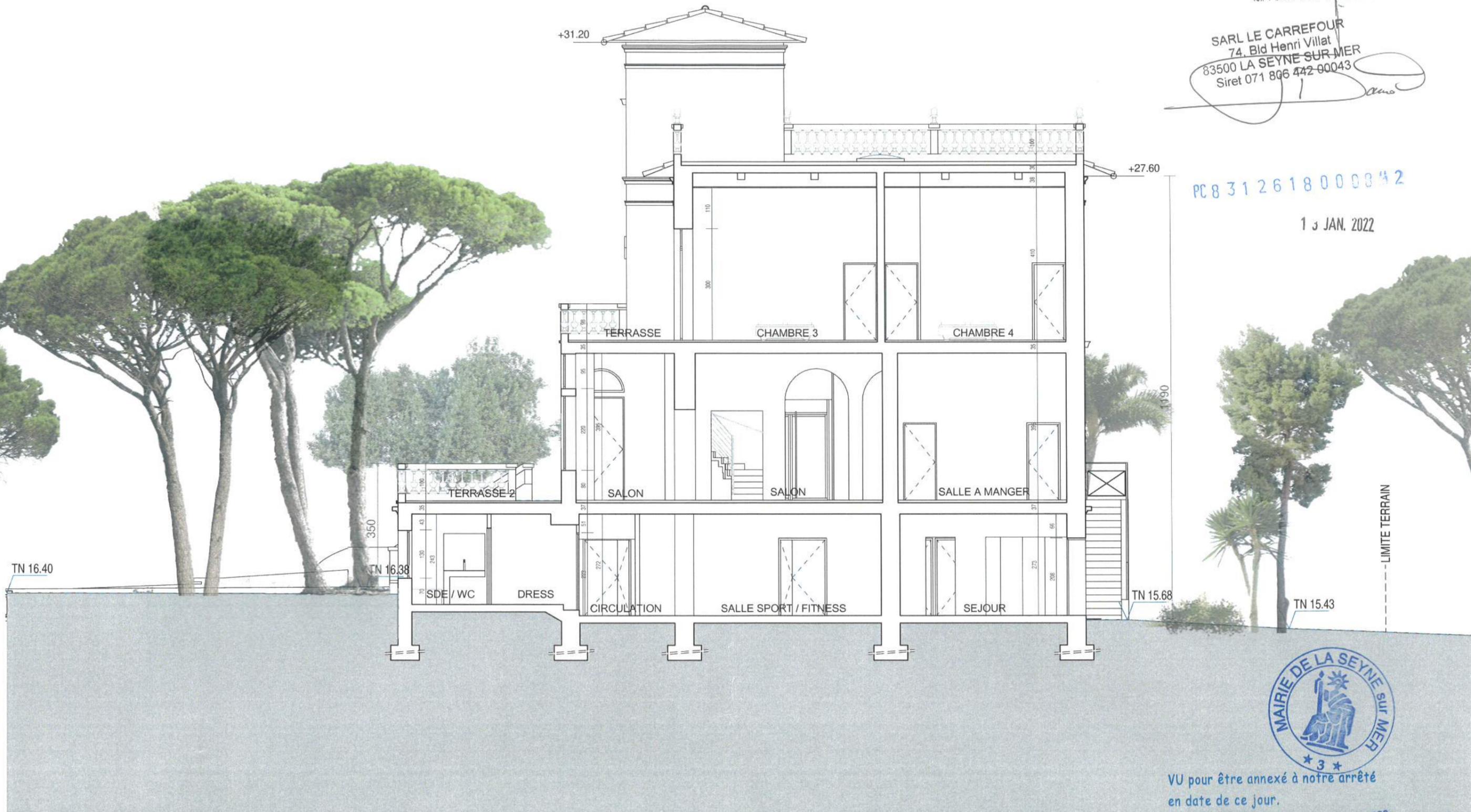
VU pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour.
La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, Avenue de Rome - 83500 LA SEYNE sur MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 65

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 90043

PC 8312618000842

13 JAN. 2022



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.

La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

COUPE AA'
 PCMI 3

DATE 01/2022
 ECHELLE 1 : 100
 REF 17/03

MODIFICATIONS
 PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008

PHASE PC
 MODIF
 INDICE 2

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, av de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 65

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043

PC 8 31 2 6 1 8 0 0 0 8 M 2

13 JAN. 2022



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

COUPE BB'
 PCMI 3

DATE 01/2022
 ECHELLE 1 : 100
 REF 17/03

MODIFICATIONS
 PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008

PHASE PC
 MODIF
 INDICE 2

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).

1. PROJET INITIAL :

Le terrain et la maison objet du présent projet se trouvent dans le quartier de Mar Vivo, en bordure de mer et accessible par le boulevard du Bord de Mer et l'avenue H. Villat.

La maison, connue sous le nom de "Château de Mar Vivo" est une construction fin 19ème, avec des décors de façade et des débords de couverture d'inspiration orientaliste.

Le permis de construire initial qui comprenait la restauration de la maison elle-même, son extension, et les aménagements extérieurs, a fait l'objet de longs et nombreux échanges avec la commune et l'architecte des Bâtiments de France, en particulier sur :

- ° la restauration elle-même
- ° la conservation et mise en valeur de la tourelle Ouest qui faisait partie d'une extension sommaire à démolir
- ° la conformation de l'extension du projet (in fine en grande partie enterrée)
- ° les re-crétations de parking suivant PLU
- ° les réaménagements extérieurs en réduisant les parties bétonnées ou perméables au profit d'espaces verts.

Le jardin est marqué par quelques hauts pins devant la maison, sur le terrain en contrebas sur la mer, et au Nord du Château, quelques palmiers, des eucalyptus ou cyprès complètent la végétation principale.

2. OBJET DU PRESENT MODIFICATIF

Les modifications ne concernent pas les constructions elles même (en dehors du déplacement d'ouvertures créées, trames...).

Elles concernent principalement :

- ° la reprise ou suppression de murs et soutènements pré-existants pour des raisons structurelles ou esthétiques (partie basse en contreforts vers la mer, mur en clôture vers l'Ouest)
- ° l'aménagement du jardin (principalement suite à la mort ou la chute de pins)

a. Reprises et suppressions de murs et soutènements en limites et front de mer

L'importante différence de niveau entre l'ancien hangar à bateaux et la plate forme végétale située devant l'atelier était soutenue par une suite de 3 importants murs de soutènement en décalage; le plus bas, en béton coffré, et les 2 autres en agglos restés apparents.

Cet ouvrage de soutènement existant restait très visible côté mer.

Par ailleurs, les murs de clôture sur terrain côté Ouest, initialement en pierres massives, avaient été réhaussés dans le temps par une partie en agglos également apparents et largement fissurés.

Comme le démontre les photos jointes au dossier, le mur béton en soutènement restait viable, mais les 2 murs agglos étaient également fissurés et dangereux.

Afin de réduire l'impact de l'ensemble, le premier mur de soutènement a été restauré à l'identique, et le deuxième, supprimé et remplacé par un talutage en terre à végétaliser (réduisant de fait la plate forme supérieure).

Les rajouts d'agglos sur mur de clôture, et le mur pignon de l'ancien hangar à bateaux, à la fois inesthétiques et particulièrement instables sont également supprimés sans autre reconstruction.

Une planche spécifique détaille ces reprises et suppressions

b. Traitement des espaces libres, espaces verts

Tous les arbres existants devaient être conservés et complétés.

Cependant certains pins sont morts avant le chantier (coté Nord), pendant celui-ci (angle Sud-Ouest de l'Extension), deux autres sous l'effet du vent ont été déracinés ou cassés (les 2 entre maison et piscine).

Pour compenser ces pertes, 4 oliviers millénaires ont été réimplantés en compléments des nombreux arbres ou végétaux prévus et plantés par ailleurs.

Les cheminements au travers du jardin, et les tracés des parkings, précisés avec paysagiste sur site, conservent les grands tracés générateurs du plan de masse initial.

Le nombre et la variété des essences implantées sont finalement supérieurs au projet initial.

Une grande partie de dallages a été démolies pour recréer des espaces verts plantés et aménagés suivant le zonage en EBC, couvrant la majorité du terrain et en accord avec la commune suivant réunions préalables au dossier.

Les zones perméables restantes sont traitées en béton désactivé et gravillons roulés.

c. Réajustement des parkings

Les parties prévues en Evergreen, sont remplacés par des structures alvéolaires et gravillons roulés ou concassés conservant une perméabilité maximale des sols comme prévus.

d. Divers façades

Certaines ouvertures à créer sont décalées (façade Ouest Maison de Maître), structurées différemment (hall vitré de l'extension, bow window ...) ou recréée (éclairage partie nord enterrée de l'extension).

PC 8 3 1 2 6 1 8 0 0 0 8 M 2

13 JAN. 2022



VU pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour.
La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

Jean Pierre COSCOLLA
Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
Ordre Architectes PACA : 3580
489, avenue de Rome - 83500 LA SEYNE sur MER
Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
74, Blvd Henri Villat
83500 LA SEYNE SUR MER
Siret 071 806 442 00043

NOTICE RÉPONSE AU REFUS DU PRÉCÉDENT PERMIS

1. STATIONNEMENTS ET E B C :

L'attention de l'Urbanisme est attirée sur le fait que les stationnements ont été déplacés de la plate forme basse sur mer vers les parties Ouest et Nord (au plus près des portails) à la demande de leur service, que le nombre de place est imposé par le PLU et est d'ailleurs soumis à une imposition comme une création par le seul fait de leur déplacement du niveau sous piscine à la zone actuelle, les 2 étant par obligation en EBC.

Toutes les places de stationnement sont recrées sur un sol conservé ou rendu perméable, (suppression des 2 garages remplacés par des stationnement perméable en gravillons sur structure alvéolaire).

Une partie limitée de l'enrobé et du béton présent au droit de l'accès Sud-Ouest a été remplacée par un béton désactivé gravillonné, les solutions gravillonnées ne permettant pas les manœuvre dans le dévers (pente générale existante et conservée bien sur à cet endroit...).

Le nombre de places imposées reste identique, il n'y a pas d'aménagement supplémentaire au titre des stationnements.

2. TERRASSE BASSE SOUS PISCINE

Il n'y a plus de stationnement sur cette terrasse basse; la terrasse n'est pas élargie, mais sa limite avec l'espace vert créé de toute pièce à cet endroit est conditionnée par un affleurement rocheux (falaise initiale) qui interdisait des possibilités de plantations au-delà de la limite de cet espace vert qui a été créé.

Nous avons retravaillé l'espace vert en reprenant le tracé initialement prévu dans le PC d'origine sauf pour la partie qui n'est pas en EBC, dans laquelle nous prévoyons d'en rester à ce qui a été réalisé.

Cette solution nous permet de récupérer 155 m² de surface perméable. (voir planche détail espace vert piscine)

Par ailleurs les désordres sur le grand soutènement au Sud de cette terrasse (en contrehaut du chemin douanier) avaient pour origine des ravinements et résurgences d'eau au travers de ces haut murs de pierres (déjà repris par le passé par des contreforts et des chainages d'acier).

Les eaux des espaces verts créés à cet endroit sont redirigés vers un large caniveau étanche en tête des soutènement et ramenés en pied des hauts murs par un réseau enterré.

Il est à noter que sur le front de mer coté Est, resté perméable et végétalisé, le ruissellement a entraîné l'effondrement d'une partie du talus, des balustres, et du mur en limite du chemin douanier en contrebas (voir rapport TPM sur ce sujet).

2. PISCINE et PLAGE PISCINE

La piscine a en effet été réduite, et les plages bétonnées remplacées par des platelage bois (IPE).

L'escalier à l'Est de la piscine et son soutènement en grande partie effondré n'était pas réparable.

Il est remplacé par le même sol bois perméable que le reste du niveau piscine.

Il est à noter que la partie terrasse en contrebas de l'ouvrage n'ayant plus de raison d'être par la suppression de l'escalier, elle est reprise en espaces vert, pour une surface supérieure à l'escalier lui-même.

L'attention de l'Urbanisme est attirée sur le fait que ces constructions ou zones perméables sont donc réduites à cet endroit par rapport au PC Initial, et que l'allée elle-même, menant à cette terrasse en contrebas a elle aussi été réduite en largeur par rapport au PC Initial (c'était une voie en enrobé avant intervention, c'est maintenant une allée piétonne).

A ce sujet, il convient de préciser qu'une erreur de frappe avait donné à tort la zone d'accès actuelle au parking Sud comme perméable, alors qu'il fallait lire imperméable (les photos de cette zone en béton et enrobé rouge ne laissent aucun doute à ce sujet).

4. HANGAR A BATEAU

Il a été partiellement repris dans le cadre du chantier pour sécuriser les parties formant clôtures.

Le mur Sud, faisant office de clôture est repris avec doublage de pierres à joints beurrés et fermeture de l'ouverture existante par une porte bois (aval des ABF).

L'ensemble a été nettoyé des gravats correspondant à l'effondrement de la toiture d'origine; le grand mur pignon Est de l'ancienne construction avait glissé de 20 cms par la poussée du soutènement arrière qui s'écroulait, et a dû être démonté pour sécuriser l'accès mer, et pas reconstruit bien sur.

Le soutènement à l'arrière de ce volume, indispensable, a été reconstruit à l'identique, le 2ème a été supprimé comme les pignons, et remplacé par un talus qui sera planté de végétaux évitant le ravinement. Le soutènement repris sera doublé de pierres à joints beurrés tel que demandé.

Les aciers étant explosés, les chainages formant l'arase des murs formant clôture ont été restaurés, et le passage côté mer auparavant provisoirement refermé par des agglos de 10 cms en partie écroulé, remplacé par une porte en bois imputrescible.

La clôture en limite Sud-Ouest a été modifiée en conservant seulement les murs de pierres d'origine (suppression des pans d'agglos apparents, sans légalité et instables...). (voir planche insertion hangar)

5. DESTINATION DU BATI PRINCIPAL

Il n'y a pas de modification dans l'affectation du bâti qui reste du logement.

Maison principale de type 8 avec 5 chambres, une salle de jeu/sport et 2 réceptions, et un logement de gardien intégré au projet comme initialement.

La maison est proposée en location saisonnière tout au long de l'année, avec des services tels que la gestion du linge de toilette et de lits, le ménage et divers services de conciergerie. Elle est louée en une seule entité (pas de location à la chambre), il n'y a donc pas d'accueil permanent.

Pour rappel et selon le code du tourisme (article L. 324-1-1) les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois.

Ils se distinguent des autres types d'hébergement, notamment l'hôtel et la résidence de tourisme, en ce qu'ils sont réservés à l'usage exclusif du locataire, ne comportant ni accueil ou hall de réception ni services et équipements communs. Ils se distinguent de la chambre d'hôte où l'habitant est présent pendant la location, tandis que pour les meublés de tourisme, il ne l'est pas nécessairement.

6. BOULODROME

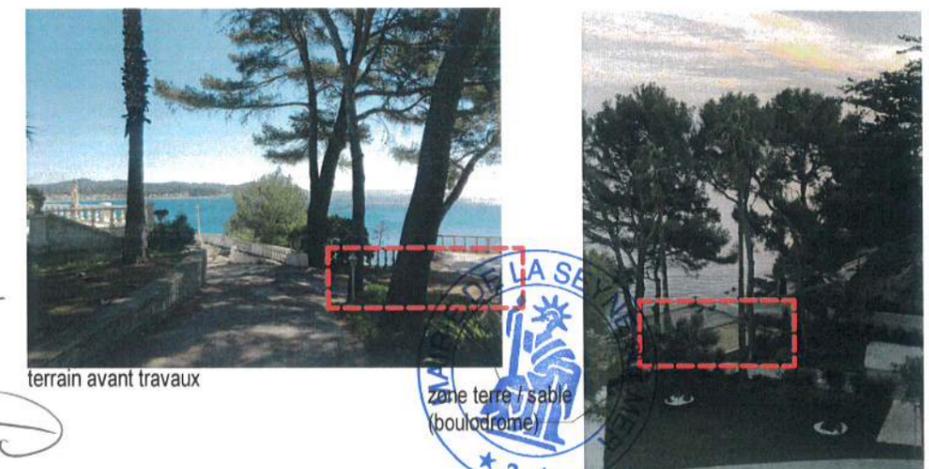
La nature du sol n'a pas été modifiée.

Jean Pierre COSCOLLA
Architecte D.P.L. et Urbaniste DIAR
Ordre Architectes PACA : 3580
489, Avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
74, Bd Henri Villat
83500 LA SEYNE SUR MER
Siret 071 806 442 00043

7: ATELIER

Il a été convenu que les balustres qui ont été repris pour des questions strictes de sécurité et que le reste du bâti sera remis en l'état.



VU pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour.

La Seyne sur Mer, le

09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
LA SEYNE SUR MER
SARL LE CARREFOUR

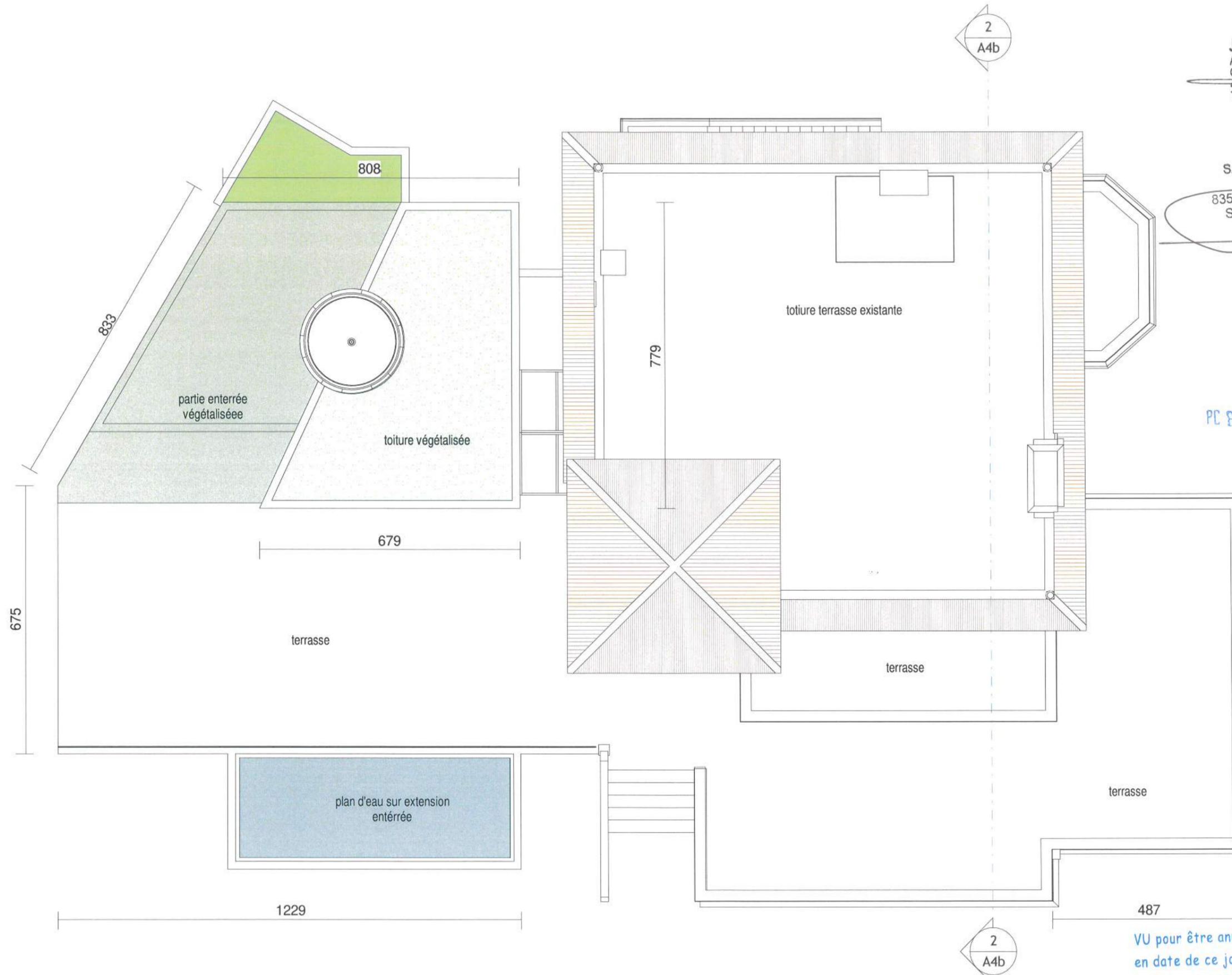
NOTICE
ARCHITECTE
PCMI 4

DATE 01/2022
ECHELLE
REF 17/03

MODIFICATIONS
PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008

PHASE PC
INDICE 2
MODIF

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
489, av de Rome - ZE Les Playes
83500 LA SEYNE SUR MER
04.94.22.90.45
www.architectecoscolla.com
agence.coscolla@gmail.com



Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, Avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 07180644200043

PC 83126180008M2

15 Juin 2022

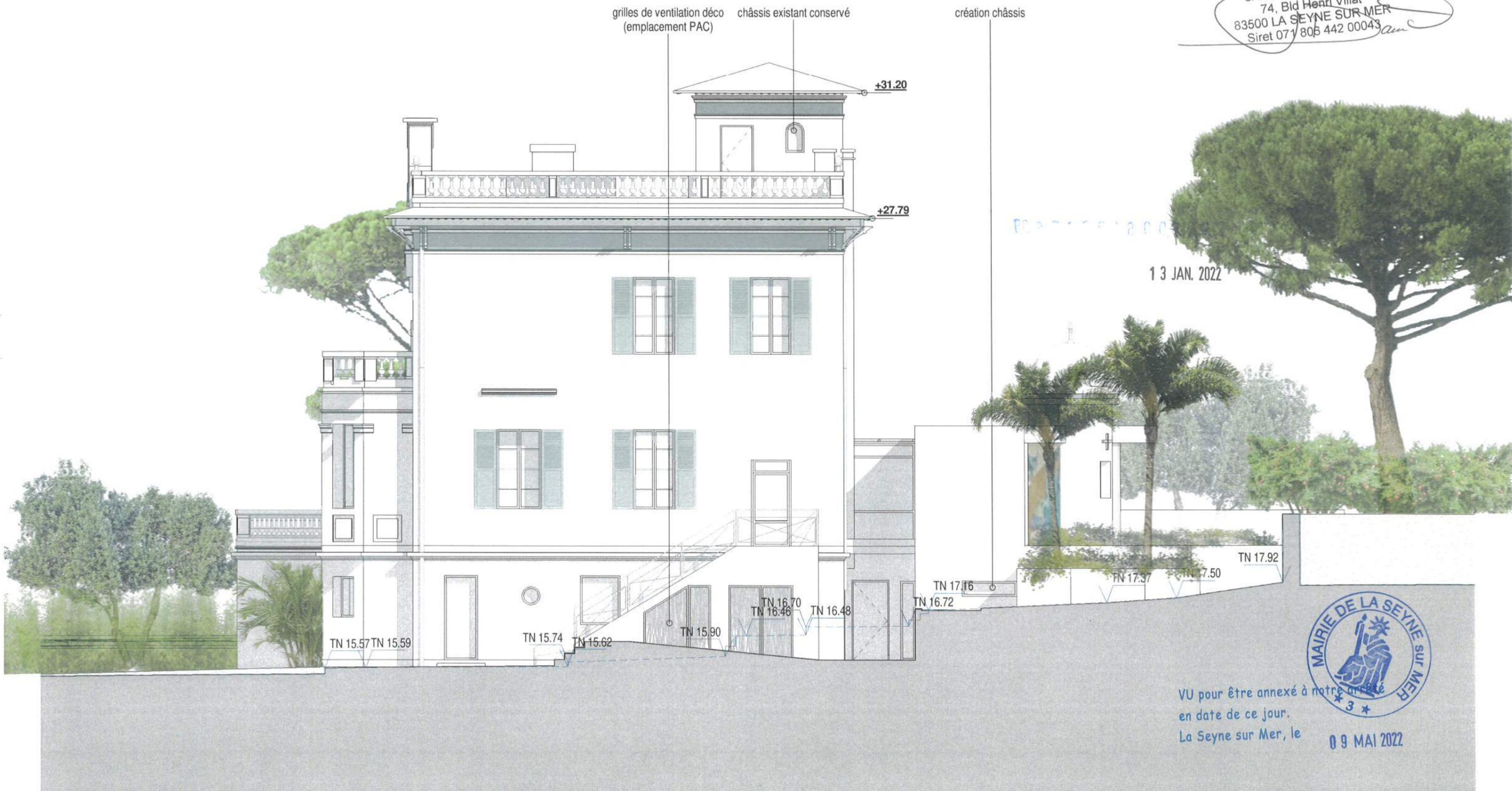


VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE LA SEYNE SUR MER SARL LE CARREFOUR	TOITURES PCMI 5	DATE	ECHELLE	REF	MODIFICATIONS	PHASE	INDICE	JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE 489, av de Rome - ZE Les Playes 83500 LA SEYNE SUR MER 04.94.22.90.45 www.architectecoscolla.com agence.coscolla@gmail.com
		01/2022	1 : 100	17/03	PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008	PC MODIF	2	

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, av de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 65

SARL LE CARREFOUR
 74, Bd Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE LA SEYNE SUR MER SARL LE CARREFOUR	FACADE NORD PCMI 5	DATE 01/2022	ECHELLE 1 : 100	REF 17/03	MODIFICATIONS PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008	PHASE PC MODIF	INDICE 2	JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE 489, av de Rome - ZE Les Playes 83500 LA SEYNE SUR MER 04.94.22.90.45 www.architectecoscolla.com agence.coscolla@gmail.com
--	--------------------------	-----------------	--------------------	--------------	---	----------------------	-------------	---

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative. ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L. & Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00643

Am

PC 083 126 18 0008 M2

13 JAN. 2022



VU pour être annexé à notre délibération n° 3 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE LA SEYNE SUR MER SARL LE CARREFOUR	FACADE SUD PCMI 5	DATE 01/2022	ECHELLE 1 : 100	REF 17/03	MODIFICATIONS PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008	PHASE PC MODIF	INDICE 2	JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE 489, av de Rome - ZE Les Playes 83500 LA SEYNE SUR MER 04.94.22.90.45 www.architectecoscolla.com agence.coscolla@gmail.com
--	-------------------------	-----------------	--------------------	--------------	---	----------------------	-------------	---

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative. ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).

09/11/2020 15:20:48

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, av de Rome - 83500 LA SEYNE sur MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 65

SARL LE CARREFOUR
 74, Bd Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043

83126180008M2

13 JAN. 2022



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le
 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

FACADE
 OUEST
 PCMI 5

DATE 01/2022
 ECHELLE 1 : 100
 REF 17/03

MODIFICATIONS
 PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008

PHASE PC MODIF
 INDICE 2

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative, ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).

09/11/2020 15:20:54

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, Avenue de Rome 83500 LA SEYNE sur MER
 Tel. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 65

SARL LE CARREFOUR
 74, Bd Henri Vitat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043

083126180008M2

13 JAN. 2022



VU pour être annexé à notre délibération
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

FACADE
 EST
 PCMI 5

DATE 01/2022
 ECHELLE 1 : 100
 REF 17/03

MODIFICATIONS
 PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008

PHASE PC
 INDICE MODIF 2

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).

09/11/2020 15:20:58

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
 74, Bid Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043



26180008M2

VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.

13 JAN. 2022

La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

INSERTION /
 PHOTOS
 PCMI 6

DATE ECHELLE REF
 01/2022 17/03

MODIFICATIONS
 PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008

PHASE INDICE
 PC 2
 MODIF

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com



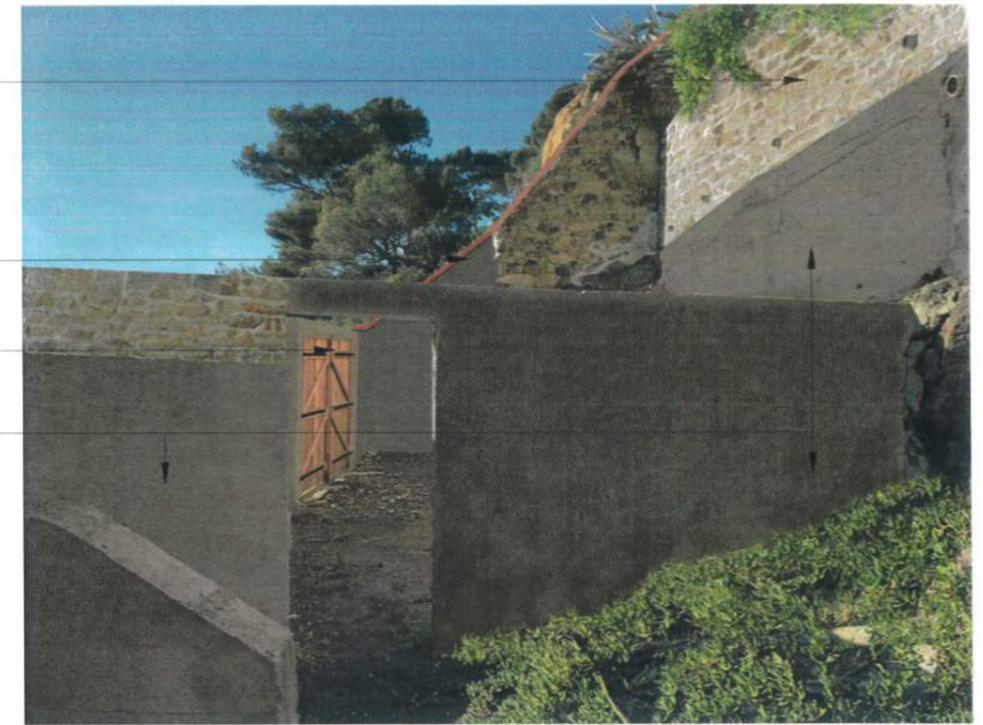
ETAT INITIAL

mur agglos repris - pierres à joints beurrés

mur enduit teinte sombre + couverteine terre cuite

porte bois

mur agglos repris - enduit teinte sombre



ETAT PROJETÉ - INSERTION / FACADE EST

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, avenue de Rome - 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
 74, Bd Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043

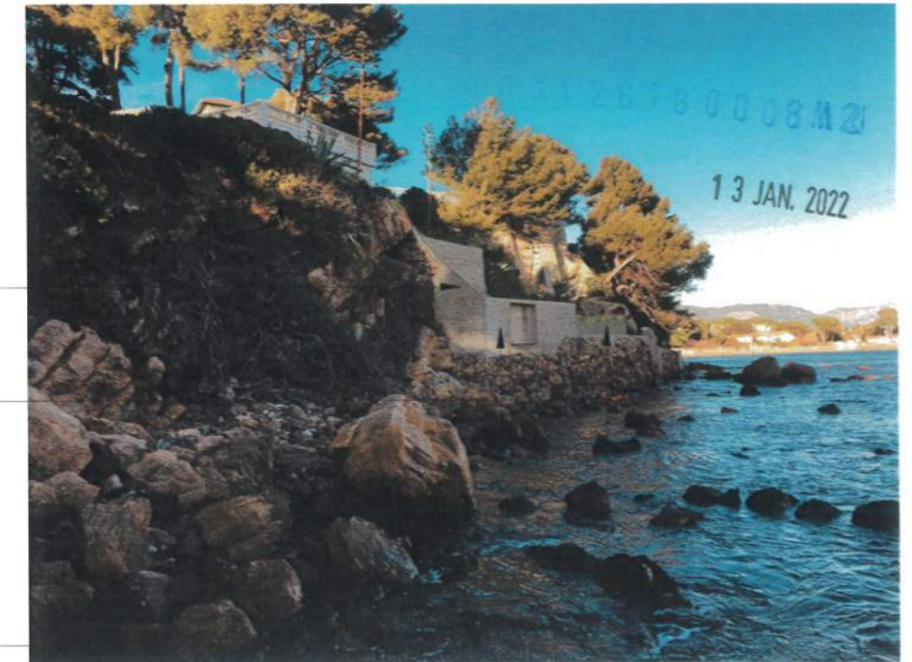


FACADE SUD INITIALE

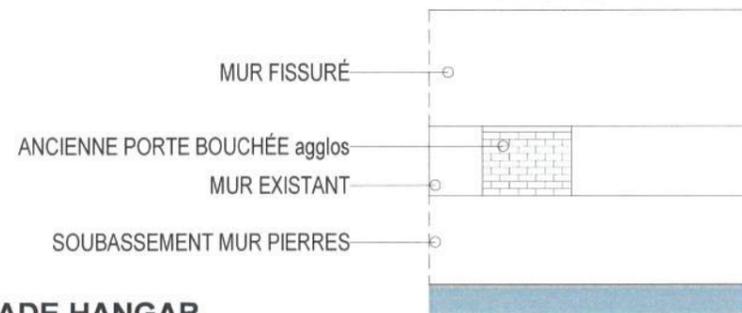
mur agglos repris - pierres a joints beurrés + couverteine terre cuite

mur agglos repris - pierres à joints beurrés

mur agglos repris - enduit teinte sombre + plantations type lierre, plantes grasses ou autres essences adaptées



ETAT PROJETÉ - FACADE SUD



FACADE HANGAR

Ech : 1 : 200



VU pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.

La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

INSERTION /
 FACADES
 HANGAR
 PCMI 5 / 6

DATE 01/2022
 ECHELLE 1 : 200
 REF 17/03

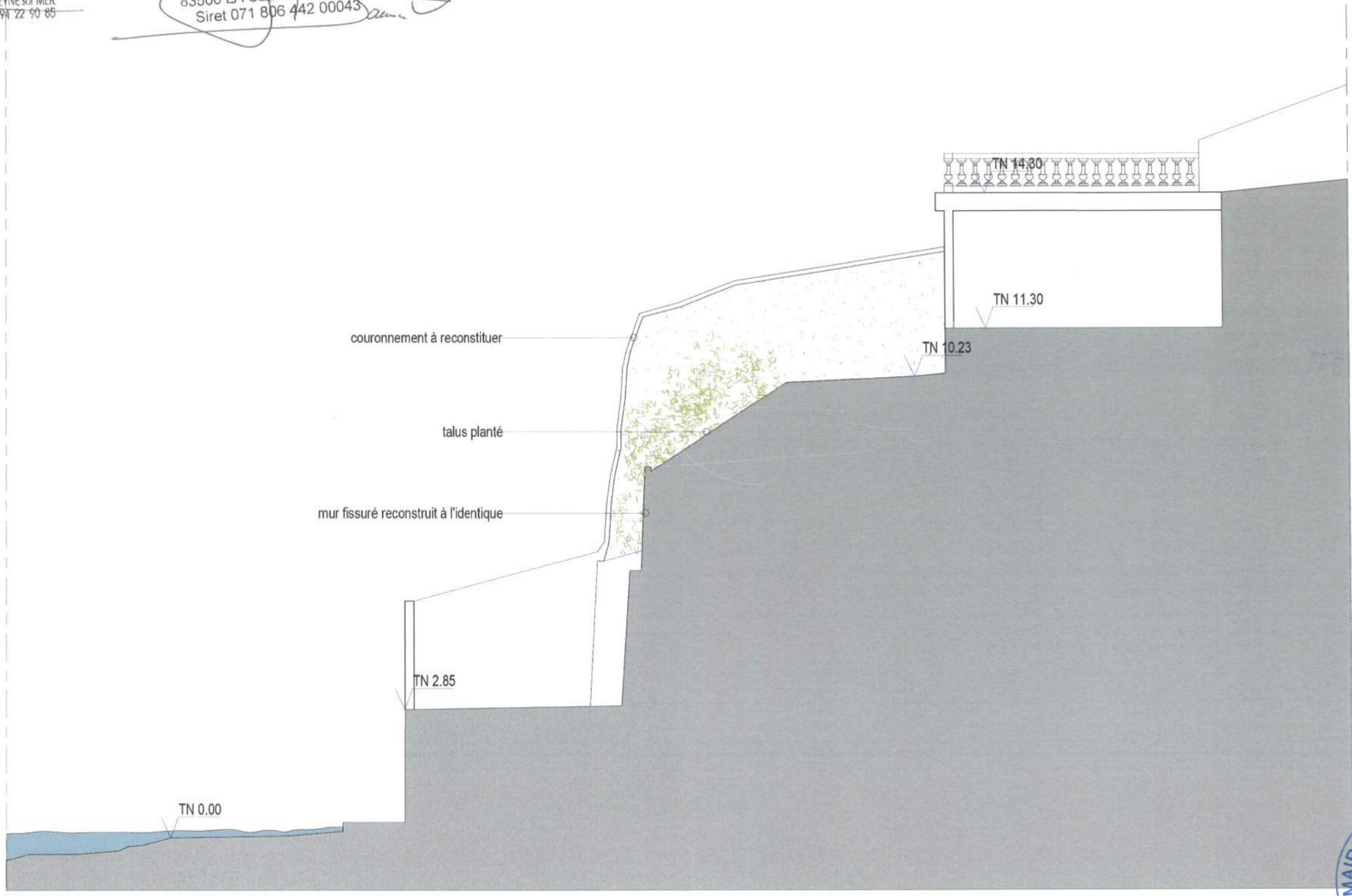
MODIFICATIONS
 PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008

PHASE PC MODIF
 INDICE 2

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04 94 22 90 45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, Avenue de Rome 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
 74, Bid Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043



couronnement à reconstituer
 talus planté
 mur fissuré reconstruit à l'identique

TN 14.30
 TN 11.30
 TN 10.23

TN 2.85

TN 0.00

0120180000042

13 JAN. 2022

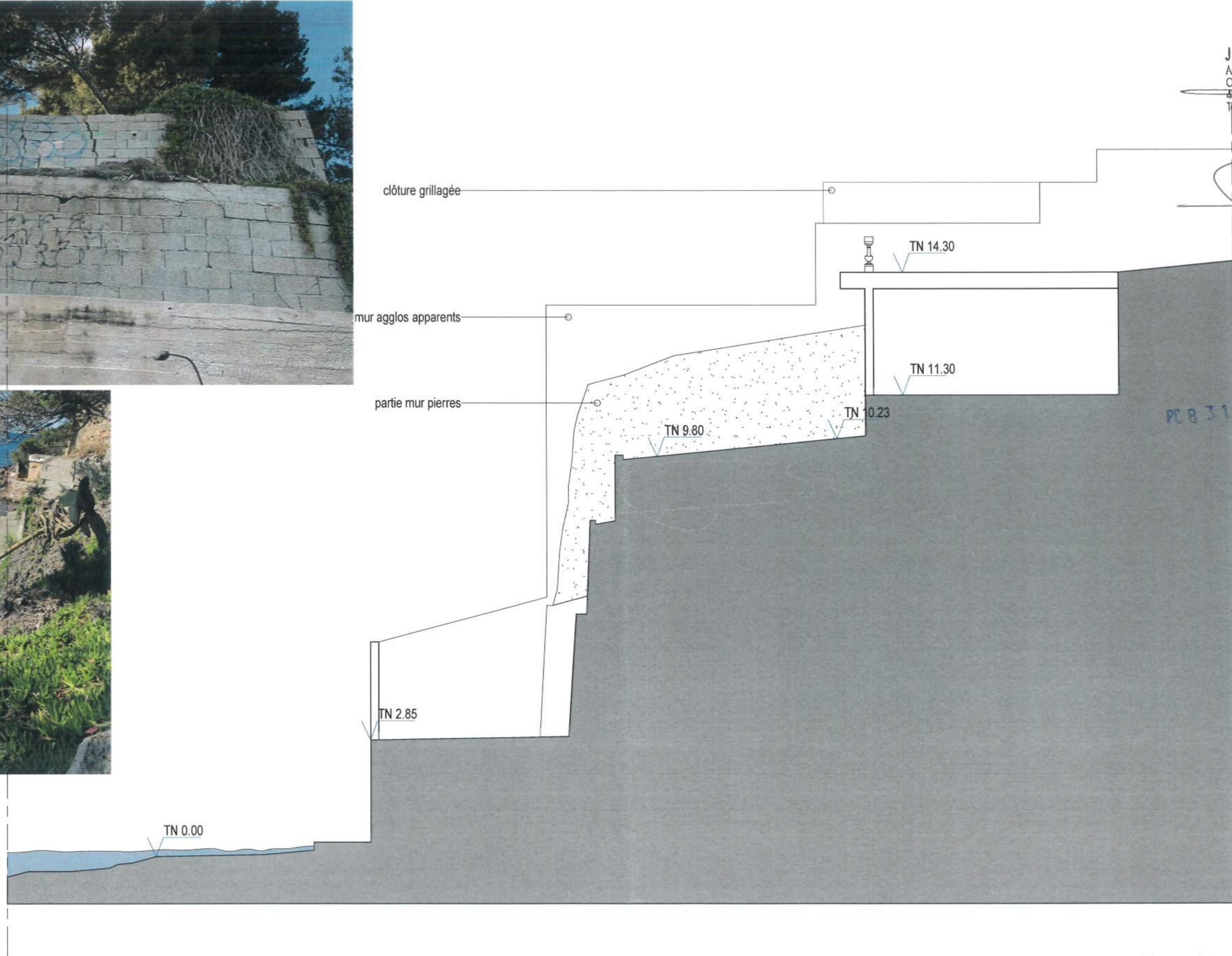
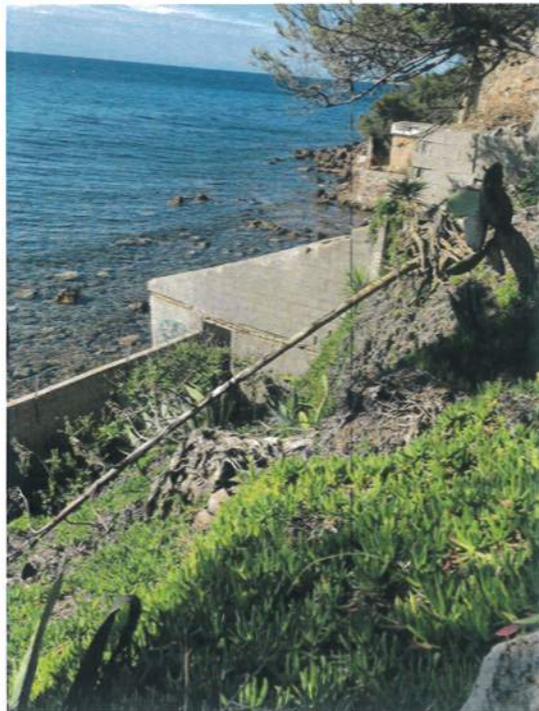


VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE LA SEYNE SUR MER SARL LE CARREFOUR	MODIF DETAIL SOUTENNEMENT	DATE 01/2022	ECHELLE	REF 17/03	MODIFICATIONS PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008	PHASE PC MODIF	INDICE 2	JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE 489, av de Rome - ZE Les Playes 83500 LA SEYNE SUR MER 04.94.22.90.45 www.architectecoscolla.com agence.coscolla@gmail.com
--	---------------------------------	-----------------	---------	--------------	---	----------------------	-------------	---

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative. ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, solites, surfaces... restent provisoires).

09/11/2020 15:45:53



Jean Pierre COSCOLLA
Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
Ordre Architectes PACA : 3580
487, Avenue de Rome 83500 LA SEYNE sur MER
Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

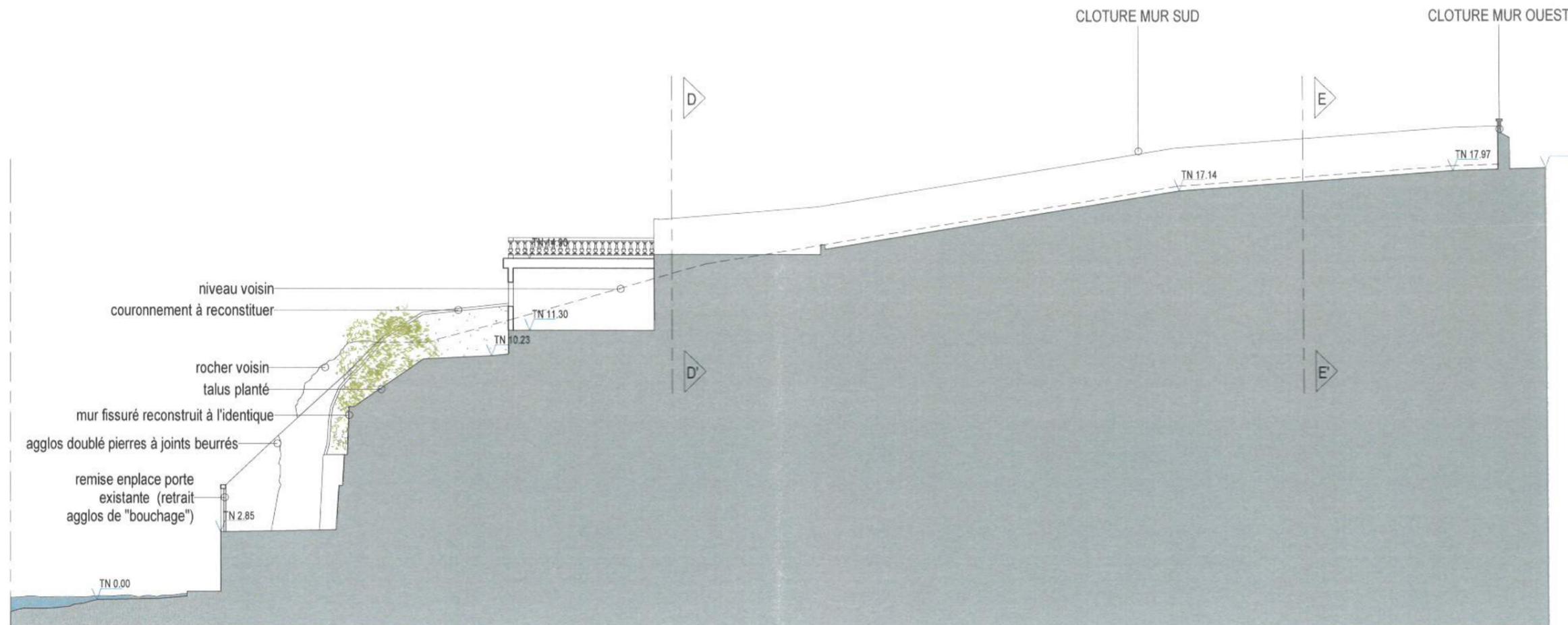
SARL LE CARREFOUR
74, Bd Henri Villat
83500 LA SEYNE SUR MER
Siret 071 806 442 00043

PC 8 31 26 18 00 08 M 2

13 JAN. 2022



VU pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour.



COUPE CC' / F MUR CLOTURE

Ech : 1 : 200



COUPE DD'

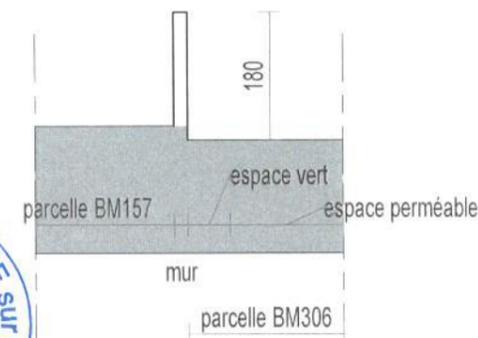
Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3500
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 45

SARL LE CARREFOUR
 74, Bd Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043



COUPE DD' / EE'

Ech : 1 : 100



COUPE EE'

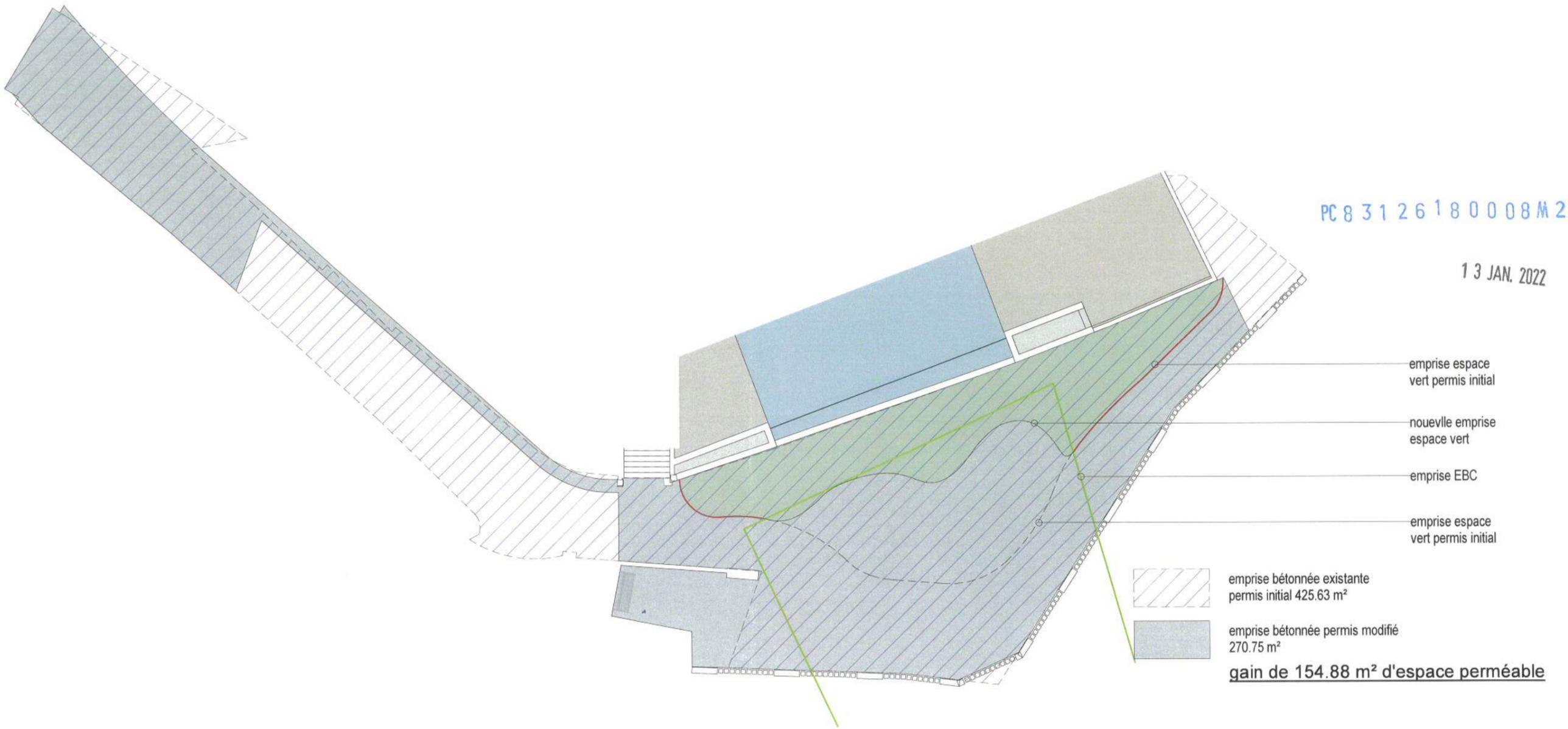
VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le

09 MAI 2022

PC 83126180008M2
 13 JAN. 2022

PC 8 3 1 2 6 1 8 0 0 0 8 M 2

13 JAN. 2022



DÉTAIL ESPACE VERT PISCINE

Ech : 1 : 200

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA 3580
 489, avenue de Rome 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE
 LA SEYNE SUR MER
 SARL LE CARREFOUR

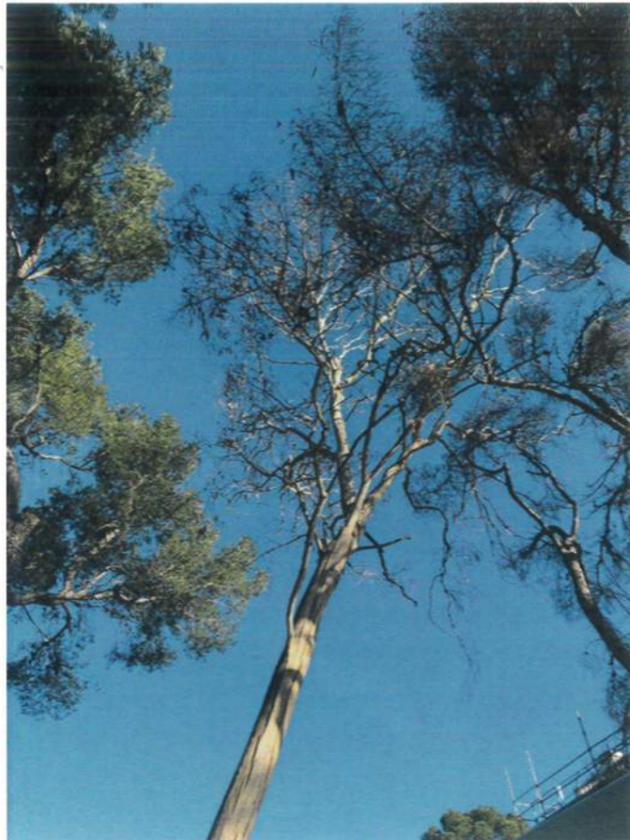
DÉTAILS

DATE 01/2022
 ECHELLE 1 : 200
 REF 17/03

MODIFICATIONS
 PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008

PHASE PC MODIF
 INDICE 2

JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE
 489, av de Rome - ZE Les Playes
 83500 LA SEYNE SUR MER
 04.94.22.90.45
 www.architectecoscolla.com
 agence.coscolla@gmail.com



SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, avenue de Rome - 83500 LA SEYNE sur MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85



083126180008M2



VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour * 3 *
 La Seyne sur Mer, le

09 MAI 2022

REAMENAGEMENT et EXTENSION D'UNE MAISON EXISTANTE LA SEYNE SUR MER SARL LE CARREFOUR	MODIF ARBRES MORTS	DATE 01/2022	ECHELLE 17/03	REF 17/03	MODIFICATIONS PERMIS MODIFICATIF - PC 083 126 18 C0008	PHASE PC MODIF	INDICE 2	 JEAN PIERRE COSCOLLA - ARCHITECTE URBANISTE 489, av de Rome - ZE Les Playes 83500 LA SEYNE SUR MER 04.94.22.90.45 www.architectecoscolla.com agence.coscolla@gmail.com
--	-----------------------	-----------------	------------------	--------------	---	----------------------	-------------	--

Ces documents graphiques ne sont destinés qu'à l'obtention d'une autorisation administrative, ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation (équipements, sanitaires, retombées, soffites, surfaces... restent provisoires).



AVANT : vue terrasse basse



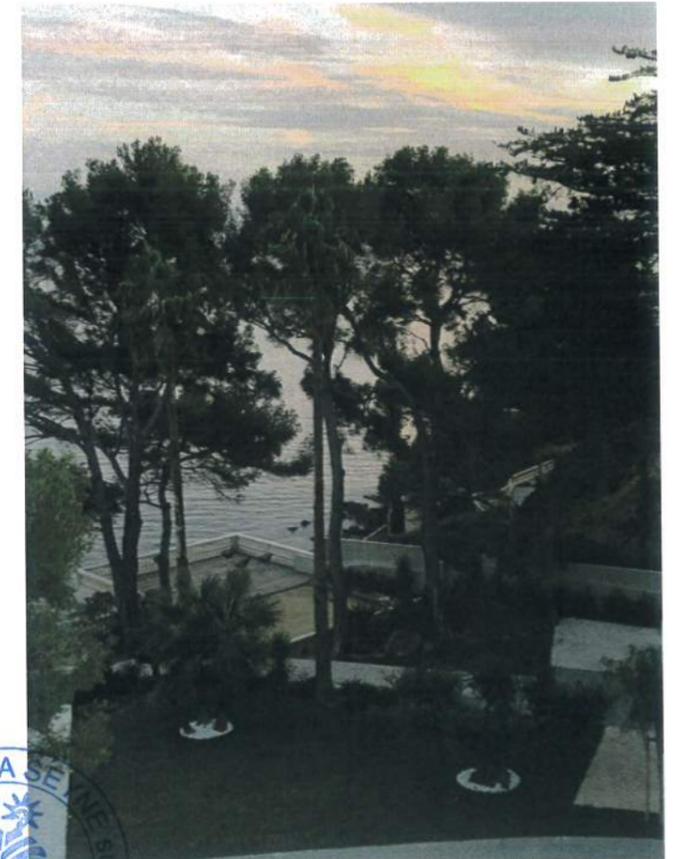
APRES : vue terrasse basse

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, avenue de Rome 83500 LA SEYNE SUR MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043



AVANT : vue jardin Sud



APRES : vue jardin Sud

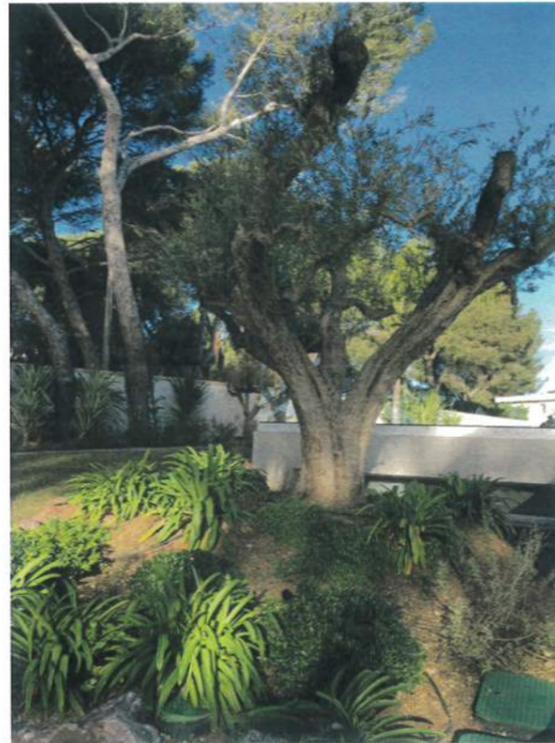


VU pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022

009 31 26 18 00 08 M 2
 13 JAN. 2022



AVANT : vue côté Ouest - pin mort



APRES : vue côté Ouest



AVANT : vue depuis parking Sud



APRES : vue depuis parking Sud



AVANT : vue parking Sud (enrobé)



APRES : vue parking Sud - gravillons + bandes pour cheminement (poussettes / fauteuils / brouettes...)



AVANT : vue terrasse piscine



APRES : vue terrasse piscine



AVANT : vue Sur Est



AVANT : vue d'ensemble

SARL LE CARREFOUR
74, Bld Henri Villat
83500 LA SEYNE SUR MER
Sirat 07 806 442 00043

Jean Pierre COSCOLLA
Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
Ordre Architectes PACA : 3580
489, avenue de Rome - 83500 LA SEYNE sur MER
Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

PC 831 26180008 M 2
13 JAN. 2022



APRES : vue Sud Est



VU pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour.
La Seyne sur Mer, le 09 MAI 2022



APRES : vue d'ensemble



fendu



"cassé"



sec et mort...

Jean Pierre COSCOLLA
 Architecte D.P.L.G. Urbaniste DIAR
 Ordre Architectes PACA : 3580
 489, av de Rome - 83500 LA SEYNE sur MER
 Tél. : 04 94 22 90 45 Fax : 04 94 22 90 85

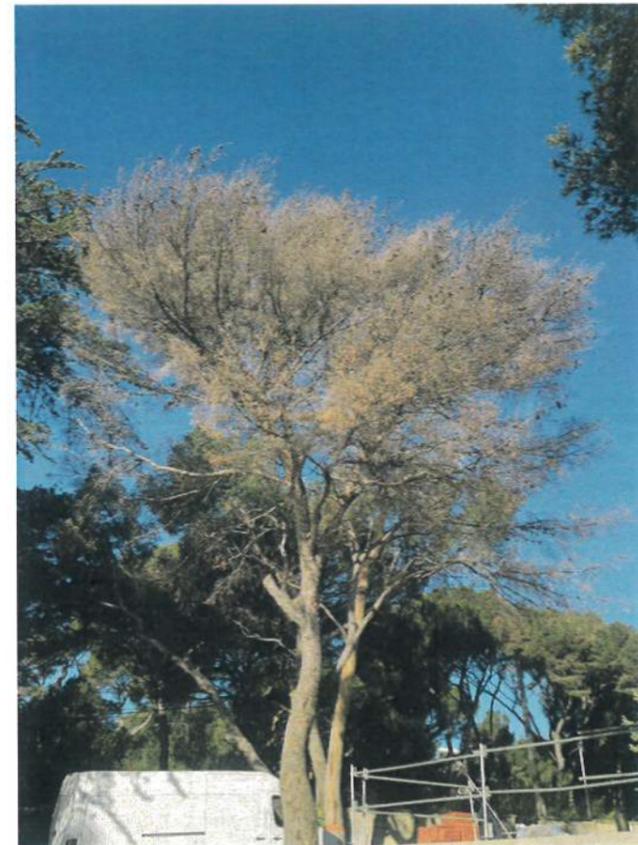
SARL LE CARREFOUR
 74, Bld Henri Villat
 83500 LA SEYNE SUR MER
 Siret 071 806 442 00043



sec et mort



déraciné



sec et mort



sec et mort

PC 083 126 18 0008 M 2
 13 JAN. 2022

NOTA :
 tous les arbres
 supprimés sont
 morts naturellement
 (déraciné x1, cassés
 x1, secs et morts x6)

U pour être annexé à notre arrêté
 en date de ce jour.
 La Seyne sur Mer, le

09 MAI 2022